

Formation Bien-Être Animal (BEA)
**« Session 1 : Réglementation en matière de BEA pour la
capture et la manipulation des poissons sauvages »**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Date : mercredi 3 mai

Durée de formation : 3.5h

Format : visio-conférence

Horaires : 13h30-17h00

Nombre de participants : minimum 20 – maximum 100

Formateurs :
Dr. Alexandre Richard, co-gérant et référent expérimentation animale chez Scimabio Interface
Dr. Emilie Réalis, Ingénieure de recherche à l'INRAE UMR CARRTEL, responsable de la SBEA de l'unité
Dr. Emmanuel Meunier, Vétérinaire aquacole et co-gérant de VETOFISH.

Evaluation des acquis : QCM à l'issue de la formation pour validation des compétences et évaluation de la formation. Attestations de présence fournies, formation pouvant être reconnue au titre de la formation continue obligatoire (pour les concepteurs / applicateurs de procédures expérimentales).

Public cible : Tout public travaillant sur les poissons sauvages, notamment les instituts de recherche, les structures de gestion (Fédérations de Pêche et piscicultures fédérales) et les bureaux d'étude. Il est recommandé aux participants de suivre les 2 sessions mais celles-ci sont indépendantes. Il n'est pas indispensable d'être titulaire des diplômes de Concepteur / Appicateur de procédures expérimentales sur animaux. Session 1 davantage destinée aux responsables d'expérimentations ou de chantiers de pêches. Les aspects réglementaires seront abordés.

Prérequis : aucun

Frais d'inscription : 180€ / demi-journée

Procédure d'inscription : inscription et paiement en ligne

Support pédagogique : diaporama accessible aux participants

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Fournir aux gestionnaires de la pêche et aux scientifiques les informations réglementaires utiles dans le cadre de leurs interventions sur le terrain pour l'étude des poissons sauvages ;
- Présenter le rôle du vétérinaire pour l'accompagnement des structures agréées ou non pour l'expérimentation animale ;
- Présenter les points clés de la demande d'autorisation de projet (DAP Apafis), devant être réalisées dans le cadre de prélèvements ou de marquages (s'adresse en priorité aux concepteurs de procédures expérimentales).

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Introduction : Présentation des intervenants et objectifs de la formation**
- **Contexte réglementaire concernant le BEA et application aux poissons sauvages**
Réglementation européenne et nationale en matière de BEA, cadrage sur le champ de l'expérimentation animale et sur l'utilisation des animaux sauvages. Réglementation sur la formation des concepteurs/opérateurs et l'agrément des établissements utilisateurs. Notion de stade de vie des poissons sur les aspects réglementaires. Introduction sur les 3R et focus sur le Raffinement des procédures et le Bien-être animal. Notion d'acte vétérinaire.
- **Le rôle du vétérinaire dans l'accompagnement des structures académiques et de gestion**
Clarification des différentes situations amenant ou non à l'obligation de désignation d'un vétérinaire auprès des autorités. Présentation de ses principales missions : conseils en matière de BEA, assistance pour la mise en œuvre de protocoles anesthésiques et thérapeutiques, notion de mandat et de police sanitaire. Intérêts pour les structures de gestion non agréées.
- **Manipulation des poissons, prélèvements et marquages : règles applicables en fonction des procédures réalisées**
Catégorisation des différentes procédures communément réalisées par les scientifiques et les gestionnaires de la pêche sur les poissons sauvages au regard des dispositions réglementaires. Détail des démarches à entreprendre en amont (ex : capture, transport, marquage) et des règles à prendre en compte pour établir les modes opératoires.
- **La DAP APAFIS : Présentation des points clés. Retour d'expérience sur une procédure de marquage**
Présentation des rubriques clés du formulaire APAFIS qui doit être rédigé dans le cadre d'expérimentations sur animaux, notamment de l'argumentaire pour le respect des « 3 R ». Exemple dans le cadre d'une opération de marquage RFID. Point sur les signes de stress et les points limites associés (spécifiques à l'espèce/stade).